

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 04 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11,12, 13 et 14 juin 2019

2019 V.275 Voeu relatif au projet de loi sur l'« école de la confiance »

Considérant le projet de loi « pour une école de la confiance » défendu par Jean-Michel Blanquer, Ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, adopté en première lecture par le Parlement ,

Considérant l'adoption par le Sénat d'un certain nombre d'amendements, comme celui interdisant aux accompagnatrices et accompagnateurs des sorties scolaires de porter des signes ou tenues religieux ostentatoires, ayant pour conséquence plutôt de stigmatiser que de promouvoir les valeurs de la laïcité d'une part, et remettant en cause la position du Conseil d'Etat de 2013 sur le sujet d'autre part;

Considérant également un autre amendement visant à supprimer tout ou partie des allocations familiales aux familles d'élèves absentéistes, alors même que cette mesure a pour premier effet de porter préjudice une nouvelle fois aux familles défavorisées, sans qu'elle ait jamais prouvé une quelconque efficacité quant à la réussite scolaire des élèves ,

Considérant l'absence de mesures visant à faire vivre de façon concrète la mixité sociale et scolaire dans les établissements, face aux mécanismes très puissants qui l'affaiblissent, comme l'ont montré les premiers travaux de l'Observatoire Parisien de la Mixité sociale et de la Réussite Educative ,

Considérant en particulier la création des EPLE internationaux, emblématique à ce titre, ces établissements pouvant être le vecteur d'une privatisation partielle du système éducatif, avant même d'être celui d'une redynamisation de territoires ou d'établissements en difficultés .

Considérant, malgré l'adoption par le Sénat d'un amendement prévoyant la pérennisation des jardins d'enfants existants, le risque persistant de disparition de ces structures appréciés par nombre de familles parisiennes ,

Considérant la contradiction entre la promotion de la nécessité de l'évaluation et, en même temps, la suppression du CNESCO, au profit d'une évaluation interne, pilotée par le Conseil de l'Évaluation de l'École (CEE) •

Considérant la forte mobilisation à Paris, des enseignantes, des parents d'élèves et plus largement des communautés éducatives, qui se traduit par des rassemblements, des manifestations, des initiatives de type « école déserte », l'apposition de banderoles sur les écoles, ou encore l'organisation de « nuits des écoles » ,

Considérant l'inquiétude que révèlent ces mobilisations, quant à la qualité du service public de l'éducation garantissant la réussite éducative pour tous les élèves, et respectant l'attachement des enseignant.e.s à la liberté pédagogique, comme condition nécessaire à l'exercice de leur métier, et quant aux moyens donnés à l'Education nationale pour recruter et former ses personnels ,

Considérant le Vœu de l'Exécutif adopté par le Conseil de Paris lors de sa séance des 1, 2, 3 et 4 avril 2019 .

Sur proposition de l'Exécutif,

Émet le vœu :

- réaffirme, au-delà de la nécessité de la maîtrise des apprentissages, la mission première de l'école publique, à savoir l'émancipation des individus, et, donc la nécessité de lutter contre les déterminismes sociaux, en plaçant au centre la question de la mixité sociale et scolaire ;
- réaffirme l'indépendance de l'école publique à l'égard des sources de financements privés, et la garantie des moyens lui étant alloués, qui ne sauraient être diminués en proportion des nouveaux financements accordés à l'école privée ;
- reconnaisse la liberté pédagogique comme une nécessité démocratique, et comme une nécessité de l'ordre de l'efficacité de l'enseignement ;
- réaffirme la nécessité d'une évaluation indépendante, comme garante de l'amélioration du système éducatif et reconnaisse la spécificité des jardins d'enfants dans les villes dans lesquelles ils ont implantés et assure leur pérennité ;
- améliore les dispositifs garantissant l'inclusion des enfants en situation de handicap.